

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjointes - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Julien DUBOIS - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Pascal DAGES - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme le MAIRE
- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
- M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Trésorier Municipal a transmis à la Ville plusieurs listes de créances dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement.

Les premières listes concernent le Budget Principal pour un montant total de 23 058,43 € TTC :

- liste 2251120512 pour un montant de 1 093,90 € TTC
- liste 2766080512 pour un montant de 4 629,63 € TTC
- liste 2924660212 pour un montant de 3 805,36 € TTC
- liste 2915880212 pour un montant de 1 357,13 € TTC
- liste 2938911112 pour un montant de 2 604,95 € TTC
- liste 2970750512 pour un montant de 834,65 € TTC
- liste 2803750812 pour un montant de 7 165,15 € TTC
- liste 2125310212 pour un montant de 1 567,66 € TTC

Les listes suivantes concernent le Budget Annexe Assainissement pour un montant total de 35 042,47 € TTC :

- liste 2924260512 pour un montant de 6 706,62 € TTC
- liste 2915870212 pour un montant de 7 332,94 € TTC
- liste 2946140212 pour un montant de 6 018,29 € TTC
- liste 2970520512 pour un montant de 4 518,02 € TTC

- liste 2932500212 pour un montant de 3 619,33 € TTC
- liste 2970740512 pour un montant de 6 847,27 € TTC

Les listes suivantes concernent le Budget Annexe Eau Potable pour un montant total de 25 264,54 € TTC :

- liste 2915860212 pour un montant de 4 757,49 € TTC
- liste 2924270212 pour un montant de 5 891,05 € TTC
- liste 2932490212 pour un montant de 1 391,27 € TTC
- liste 2971730212 pour un montant de 2 637,80 € TTC
- liste 2946140212 pour un montant de 6 018,29 € TTC
- liste 2970520212 pour un montant de 4 568,64 € TTC

Dans la majorité des cas, les poursuites engagées se sont soldées par une décision de justice d'effacement de la dette suite à surendettement ; dans les autres cas, les poursuites sont sans effet (procès-verbal de carence suite à saisie, personnes disparues ou décédées).

Les crédits correspondants sont inscrits dans chaque budget respectif, aux articles 6541/6542.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget Principal pour le montant total de 23 058,43 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget Annexe Assainissement pour le montant total de 35 042,47 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget Annexe Eau Potable pour le montant total de 25 264,54 € TTC.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180523-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 25 Mai 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».